

FINANCES COMMUNALES : Saint-Jean de Cuculles

Note de présentation du Compte Administratif : 2022

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* » Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **Compte Administratif** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2022	Fonct	445 848 €	411 190 €
	Invest	164 159 €	112 621 €
Reports de l'exercice 2021	Fonct	311 300 €	0 €
	Invest	309 190 €	0 €
Total (réalisations + reports)		1 230 498 €	523 811 €
Restes à réaliser reportés en 2023	Invest	0 €	0 €
Résultat cumulé		1 230 498 €	523 811 €
Résultat financier de clôture		706 687 €	

* Fonct: Fonctionnement | Invest: Investissement

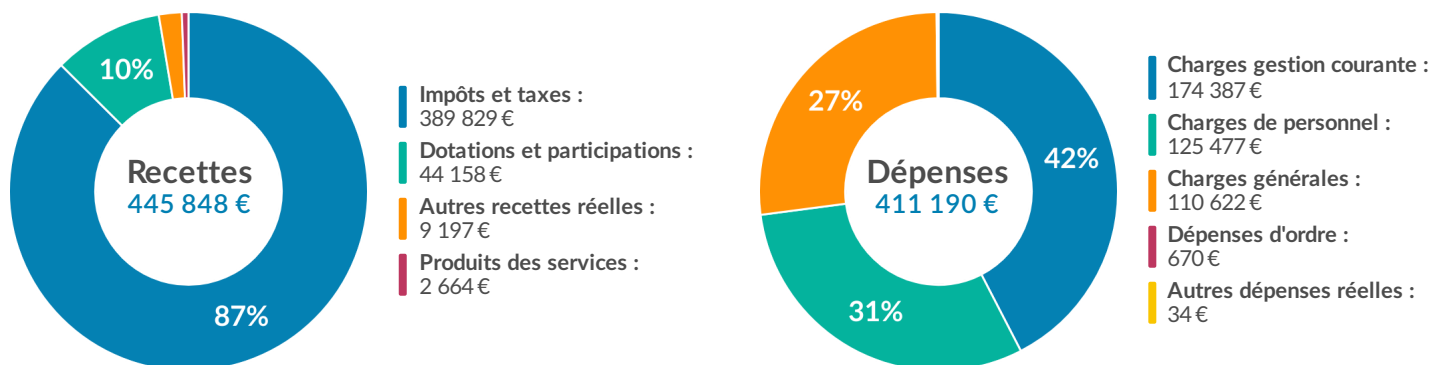
Points marquants

- ▶ Résultats 2022 cumulés positifs en fonctionnement et en investissement
- ▶ Montant des dépenses de fonctionnement contenu
- ▶ Montant des dépenses d'investissement modéré

FINANCES COMMUNALES : Saint-Jean de Cuculles

Note de présentation du Compte Administratif : 2022

La section de fonctionnement



La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section d'investissement



La section de d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	445 848 €
Dépenses réelles de fonctionnement	410 520 €
Épargne brute	35 328 €

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette de la commune s'établit à : 0 €